

RISQUES PROFESSIONNELS

Statistiques 2017 Pays de la Loire

Accidents du travail et maladies professionnelles





AVANT-PROPOS

Acteur clé de la santé au travail, à l'écoute des employeurs et des salariés, l'Assurance Maladie – Risques professionnels promeut un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les accidents du travail et maladies professionnelles.



La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (Carsat) est un assureur solidaire car elle assure toutes les entreprises du régime général de Sécurité sociale, quel que soit leur niveau de risque et indemnise toutes les victimes. Elle est un acteur majeur de la prévention des risques professionnels, autant pour des raisons éthiques (préserver la santé des salariés) qu'économiques (réduire le coût des sinistres).

Elle applique les orientations définies aux niveaux national et régional, par les partenaires sociaux de la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de l'Assurance Maladie, et participe ainsi au déploiement de la politique publique de santé et sécurité au travail. Elle intervient en priorité dans les secteurs où la sinistralité, immédiate ou différée, est élevée. Elle assure une veille sur les risques émergents et conçoit l'ingénierie de prévention permettant de préparer les orientations de demain.

Sa légitimité s'appuie sur les expertises de ses équipes, sa connaissance des entreprises, et sa capacité à agir en partenariat avec les autres organismes de prévention de la région. Sa gestion paritaire concourt à l'objectivité de ses recommandations et l'équité de ses décisions.

Chaque année, pour conduire ses actions, la Carsat établit les statistiques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour les salariés du secteur privé. Ce document présente une synthèse des résultats de l'année 2017 pour la région Pays de la Loire.

SOMMAIRE

1 - CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

■ Une région dynamique : 94 000 établissements employant au moins 1 salarié	p
■ Des salariés toujours plus nombreux dans la région	p ;
■ + 50 600 salariés en Pays de la Loire en 10 ans	p
■ Une région marquée par son activité industrielle	p
■ Le recours au travail intérimaire très développé sur la région	p 8
■ Des particularités régionales à retenir	

2 - LA SINISTRALITÉ ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES SUR LA RÉGION

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

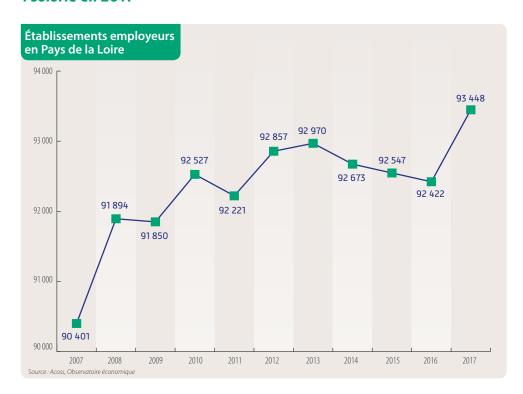
■ Près de 75 000 déclarations d'accidents du travail ont été enregistrées	p 1
■ 36,8 accidents de travail pour 1 000 salariés	p 1
■ Des disparités territoriales	p 1
■ Répartition des accidents du travail par secteurs d'activité	p 1
LES MALADIES PROFESSIONNELLES	
■ 7 000 "nouvelles" maladies professionnelles ont été enregistrées	p 16
Évolution des principaux indicateurs maladies professionnelles sur les 4 dernières années	p 1
■ Répartition géographique des maladies professionnelles	p 1
■ Répartition des maladies professionnelles selon leur nature sur 4 ans	p 19
LES ACCIDENTS DE TRAJET	
■ Près de 9 000 déclarations d'accidents de trajet ont été enregistrées	p 2
■ 3,9 accidents de trajet pour 1 000 salariés	p 2
■ Le risque routier	p 2



CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



Une région dynamique : 94 000 établissements employant au moins 1 salarié en 2017

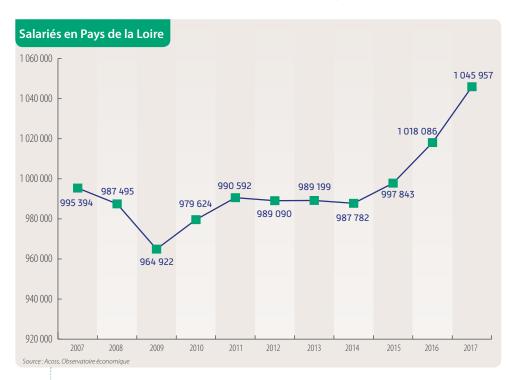


Le nombre d'établissements employeurs est en croissance sur la région entre 2007 et 2017 (+ 3,4 %).

L'année 2017 enregistre le plus fort nombre d'établissements employeurs sur la région en 10 ans, avec une augmentation de 1,1 % la dernière année.

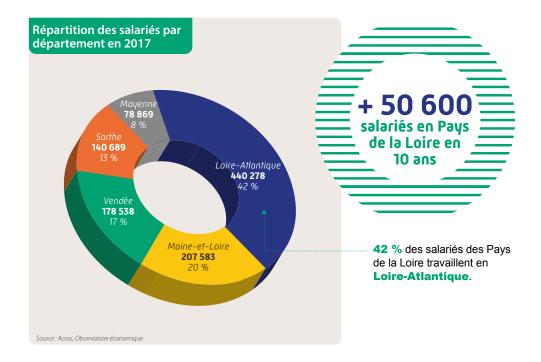


Des salariés toujours plus nombreux dans la région



 Le nombre de salariés est en croissance sur la région entre 2009 et 2017 et dépasse le million de salariés en 2016, pour la première fois depuis 2007.

4





Si la région gagne au global environ **50 600 emplois en 10 ans**, cette évolution n'est pas identique selon les départements : la Loire-Atlantique gagne près de 54 000 salariés entre 2007 et 2017, la Vendée 7 200 et le Maine-et-Loire environ 500, alors que la Sarthe en perd près de 9 500 et la Mayenne environ 1 500.

6

Une région marquée par son activité industrielle

Les secteurs d'activité présents en Pays de la Loire en 2017	:	
Secteurs d'activité (nomenclature NAF)	Nb de salariés en Pays de la Loire	Part (%)
C - Industrie manufacturière	220 321	21,1 %
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	165 586	15,8 %
N - Activités de services administratifs et de soutien	122 186	11,7 %
Q - Santé humaine et action sociale	99 316	9,5 %
F - Construction	87 052	8,3 %
H - Transports et entreposage	71 141	6,8 %
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	58 747	5,6 %
I - Hébergement et restauration	42 367	4,1 %
K - Activités financières et d'assurance	40 652	3,9 %
J - Information et communication	34 588	3,3 %
S - Autres activités de services	26 890	2,6 %
P - Enseignement	25 904	2,5 %
R - Arts, spectacles et activités récréatives	16 125	1,5 %
L - Activités immobilières	10 258	1,0 %
O - Administration publique	9 236	0,9 %
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	7 975	0,8 %
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6 376	0,6 %
B - Industries extractives	1 237	0,1 %
Total	1 045 957	100,0 %

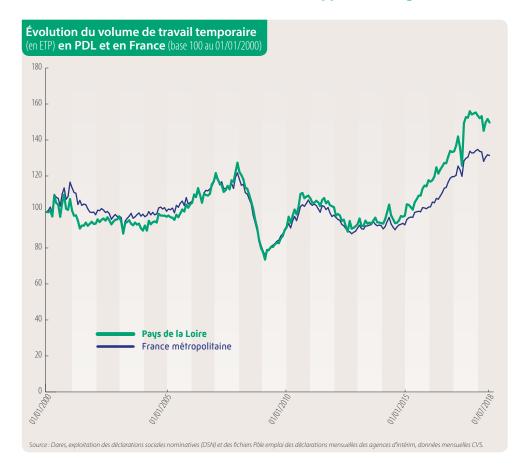
Source : Acoss, Observatoire économique 2017

L'industrie est l'activité qui compte le plus de salariés ligériens (220 321 en 2017) et représente 8,3 % des emplois français du secteur. Si en France métropolitaine, l'industrie continue de perdre des emplois en 2017 mais sur un rythme moins marqué qu'en 2016, la région **Pays de la Loire se démarque en gagnant des effectifs industriels**.

Au sein de l'industrie, c'est **l'agroalimentaire le principal employeur de la région**, devant la métallurgie, l'industrie du caoutchouc-plastique et la fabrication de matériels de transport.

D'autres activités comme l'enseignement ou la construction sont sur-représentées en Pays de la Loire au regard de la situation nationale.

Le recours au travail intérimaire très développé sur la région



L'évolution du volume de travail temporaire en Équivalent Temps Plein (ETP) en Pays de la Loire suit la tendance nationale jusqu'en 2015 pour la dépasser par la suite. En effet, en s'adaptant au plus près au volume d'activité des entreprises, la courbe du nombre de salariés intérimaires est donc fortement influencée par la situation économique des secteurs concernés.

Si le recours à l'intérim dans le secteur de l'industrie existe déjà depuis de nombreuses années, on constate une émergence de cette pratique dans le bâtiment pour répondre à ses besoins.

Au début de l'année 2018, le nombre de salariés intérimaires (ETP) est de près de 700 000 en France et **60 000 en Pays de la Loire**, un record depuis 2000. Si l'intérim constitue un indicateur avancé de l'emploi (et non de l'évolution du chômage), il ne traduit pas forcément une amélioration pour l'emploi durable.

8



DES PARTICULARITÉS RÉGIONALES À RETENIR

- La part des établissements employant au moins 1 salarié est plus importante en Pays de la Loire qu'en France (30,4 % en Pays de la Loire contre 29 % en France).
- Le marché de l'emploi se porte bien : les **effectifs salariés sont en augmentation** sur la région depuis 2009.
- La région des Pays de la Loire est celle qui possède la plus forte part de salariés dans des entreprises de taille intermédiaire : 26 % des salariés du secteur marchand. C'est 4 points de plus que la moyenne nationale, en raison notamment du poids de l'industrie dans la région.
- La part des ouvriers parmi les actifs y est plus importante que sur le reste du territoire (15,95 % en Pays de la Loire ; France métropolitaine : 13,1 %). Cette observation est particulièrement marquée pour la Vendée, le Maine-et-Loire, La Sarthe et la Mayenne.
- C'est une région marquée par son activité industrielle : si en France métropolitaine, l'industrie continue de perdre des emplois en 2017, la région Pays de la Loire se démarque en gagnant des effectifs industriels.
- Le recours au travail intérimaire est très développé.



2 LA SINISTRALITÉ ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES SUR LA RÉGION

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Près de 75 000 déclarations d'accidents du travail ont été enregistrées en Pays de la Loire en 2017



Parmi les 74 498 déclarations d'accidents du travail enregistrées par les CPAM en 2017, **près de 54,5 % (soit 41 047) ont déclenché une première indemnisation**, c'est-à-dire soit un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou un décès.

En 2017, en France, on comptabilise **633 496 accidents du travail avec une première indemnisation**. Les Pays de la Loire représentent donc 6,5 % des AT au niveau national alors que la même année les emplois ligériens représentent 5,8 % des emplois en France métropolitaine.

10



Quelques définitions...

Accident du travail

Est considéré comme tel, qu'elle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprises.

Accident du travail avec première indemnisation

Sinistre avec un premier règlement de prestations en espèces, suite à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, à une incapacité permanente ou à un décès. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail graves ou mortels.

Accident du travail grave ou avec incapacité permanente (IP)

Accident ayant entraîné l'attribution d'une indemnité en capital ou d'une rente pour accident du travail. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail mortels.

Pour les accidents du travail, en plus des données générales, des indicateurs sont calculés, permettant de suivre l'évolution du niveau du risque pour l'activité ou le secteur. L'entreprise peut ainsi, par comparaison, se situer dans sa branche d'activité ou son secteur.

Indice de fréquence (IF) =

(nb des accidents en premier règlement/effectif salarié) x 1 000

Taux de gravité (TG) =

(nb des journées perdues /heures travaillées) x 1 000

36,8 accidents de travail pour 1 000 salariés en Pays de la Loire en 2017



Rupture statistique

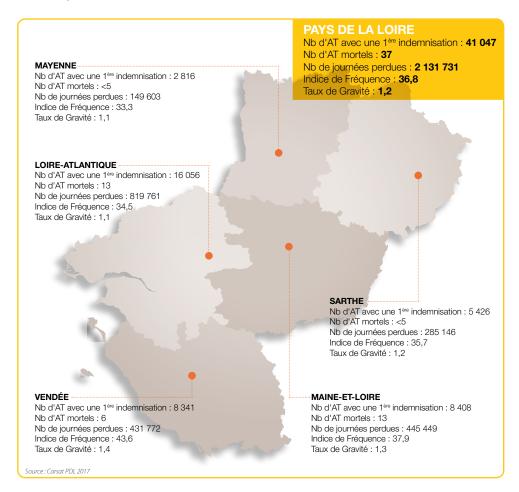
La déclaration sociale nominative devenue obligatoire depuis janvier 2017 a créé une rupture dans nos séries statistiques par les changements de règles qu'elle a induits. En effet, le nombre d'heures travaillées qui intègre désormais les périodes de congés ainsi que la photographie des effectifs qui rend mieux compte des contrats courts, en sont la parfaite illustration. Les statistiques 2017 prenant en compte des éléments de la Déclaration Sociale Nominative ne sont donc pas comparables aux années précédentes.

13

Avec une moyenne de 36,8 accidents du travail pour 1 000 salariés en 2017, la sinistralité liée au risque accident du travail en Pays de la Loire se situe à un **niveau historiquement bas** mais toujours supérieur à la moyenne nationale.



Des disparités territoriales



La Loire-Atlantique recense près de 40 % des accidents du travail (AT) de la région mais 42 % des salariés.

La Vendée se distingue par une fréquence d'accidents particulièrement élevée avec 43,6 AT pour 1 000 salariés alors que la moyenne régionale est à 36,8 et la moyenne nationale de 33,4.

Cette observation est à mettre en lien avec la **part des ouvriers plus importante en Vendée** que sur la région (18 % en Vendée - 16 % en Pays de la Loire (Source : RP2014)) et des domaines d'activité prédominants (Intérim, Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche et Transformation et conservation de la viande de volaille).

14

Répartition des accidents du travail par secteurs d'activité en 2017

Secteurs d'activité (nomenclature NAF)	Nb d'AT avec une première indemnisation	Nb de journées perdues	Indice de Fréquence	Taux de Gravité
F - Construction	5 829	319 242	62,6	2,2
H - Transports et entreposage	3 711	227 154	62,2	2,1
N - Activités de services administratifs et de soutien	6 749	341 867	56,1	1,8
Q - Santé humaine et action sociale	5 522	293 750	49,2	1,6
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	356	22 162	44,6	1,8
I - Hébergement et restauration	1 802	78 194	40,6	1,1
R - Arts, spectacles et activités récréatives	590	28 049	38,5	1,6
C - Industrie manufacturière	8 454	411 740	37,8	1,1
B - Industries extractives	44	2 814	36,2	1,3
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	5 239	261 966	31,2	1
A - Agriculture, sylviculture et pêche	6	766	31,1	2,7
L - Activités immobilières	210	8 902	19,8	0,5
S - Autres activités de services	592	33 889	18,6	0,8
P - Enseignement	380	19 857	13,1	0,5
O - Administration publique	805	36 869	12,9	0,5
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	454	25 190	7,9	0,3
K - Activités financières et d'assurance	179	9 917	4,6	0,1
J - Information et communication	106	5 168	3,2	0,1
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	18	786	3,1	0,1
U - Activités extra-territoriales	<5			
Autres non classés	<5			
Total	41 047	2 131 731	36,8	1,2

Source: Carsat PDL 2017

4 secteurs importants en termes de nombre de salariés, se distinguent par **des accidents du travail plus fréquents et plus graves** que la moyenne régionale. Ce sont :

- La construction.
- Les transports et entreposage,
- Les activités de services administratifs et de soutien (où l'on retrouve les agences de travail temporaire),
- Le secteur de la santé humaine et l'action sociale (où l'on retrouve entre autres les EHPAD).

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

1 000

2008

2007

2009

2010

Source: Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

2011

7 000 "nouvelles" maladies professionnelles ont été enregistrées en Pays de la Loire en 2017



Parmi les 6 767 déclarations de maladies professionnelles enregistrées par les CPAM en 2017, **près de 70 % (soit 4 761) ont déclenché une première indemnisation**, c'est-à-dire soit un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou un décès.

2012

2013

2014

2015

2016 (p)

2017 (p)

En 2017, en France, on comptabilise 42 774 maladies professionnelles avec une première indemnisation. Les Pays de la Loire représentent donc 11,1 % des MP au niveau national alors que la même année les emplois ligériens représentent 5,8 % des emplois en France métropolitaine.

Évolution des principaux indicateurs maladies professionnelles sur les 4 dernières années

	2014	2015	2016(p)	2017(p)
Nb de MP survenues	7 311	6 665	7 173	6 767
Nb de MP avec une 1 ^{ère} indemnisation	5 036	4 815	4 713	4 761
Nb de journées perdues	1 126 812	1 125 329	1 142 813	1 188 421
Nb de MP avec IP>10 %	606	628	600	606
Coût Global	115 132 606	130 021 997	131 352 382	138 977 274
Indice de Fréquence	4,9	4,6	4,4	4,3
Taux de Gravité	0,7	0,7	0,7	0,7

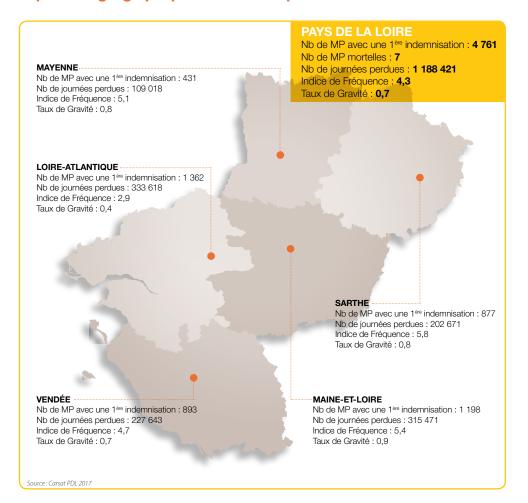
Source: Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

4 761 "nouvelles" maladies professionnelles (MP) ont été prises en charge par l'Assurance Maladie en 2017, c'est-à-dire les maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier règlement de prestations en espèces au cours de l'année civile.

Parmi ces 4 761 "nouvelles" MP, **606** (soit près de 13 %) **ont généré une Incapacité Permanente supérieure à 10** % et donc le versement d'une rente viagère à la victime.



Répartition géographique des maladies professionnelles en 2017



Répartition des maladies professionnelles selon leur nature sur 4 ans en Pays de la Loire

Maladies Professionnelles	Nb de MP avec une première indemnisation				% des MP
maidales i folessionnelles	2014	2015	2016 (p)	2017 (p)	en 2017
Amiante (toutes pathologies), dont :	53	99	90	100	2,1 %
030A Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	37	79	65	78	1,6 %
030A Cancers broncho-pulmonaires provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante	16	20	25	22	0,5 %
Troubles musculo-squeletiques (TMS) dont :	4 820	4 570	4 462	4 489	94,3 %
057A Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	4565	4353	4236	4 275	89,8 %
069A Affections provoquées par des vibrations et chocs par certaines machines-outils	5	<5	<5	<5	0,1 %
079A Lésions chroniques du ménisque	41	32	36	34	0,7 %
097A Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences	22	14	24	20	0,4 %
098A Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	187	169	160	156	3,3 %
Autres dont :	163	146	161	172	3,6 %
065A Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	18	21	29	19	0,4 %
042A Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	17	22	15	16	0,3 %
015T Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitroso-dibutylamine et ses sels	<5	<5	<5	15	0,3 %
Total	5 036	4 815	4 713	4 761	100 %

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

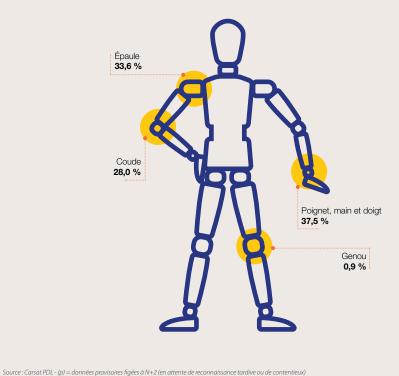
94,3 % des maladies professionnelles sont des TMS en 2017 en Pays de la Loire. Leur nombre reste stable entre 2016 et 2017. Près de 100 MP sont en lien avec l'amiante, mais ce nombre ne cesse d'augmenter.

Si les TMS représentent près de 95 % des MP ayant donné lieu à un premier règlement au cours de l'année 2017 en Pays de la Loire, leur coût global est en revanche estimé à 97 410 376 euros, soit 70 % du coût global de toutes les MP confondues.

Un TMS reconnu coûte en moyenne 18 000 € à la Branche AT MP du régime général, chiffre stable.

Les affections liées à l'amiante représentent environ 2 % des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier règlement au cours de l'année 2017 et 16,3 % du coût total.

Répartition des zones corporelles touchées par les TMS en 2017(p) en Pays de la Loire (Tableau 57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail)



LES ACCIDENTS DE TRAJET

Près de 9 000 déclarations d'accidents de trajet ont été enregistrées en Pays de la Loire en 2017





Parmi les **8 981 déclarations d'accidents de trajet** enregistrées par les CPAM en 2017, près de 50 % (soit 4 378) ont déclenché une première indemnisation, c'est-à-dire soit un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou un décès.

En 2017, en France, on comptabilise 87 870 accidents de trajet avec une première indemnisation. Les **Pays de la Loire représentent donc 5,0 % des accidents de trajet** au niveau national.

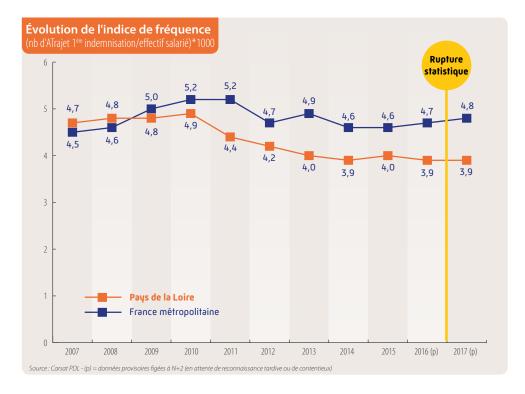
Après une baisse significative entre 2009 et 2014, le nombre d'accidents de trajet est **en augmentation** et notamment entre 2016 et 2017 où la hausse est d'environ 6 %.

Définition

Accident de trajet

Un accident est considéré comme un accident de trajet s'il survient à un salarié pendant le trajet effectué entre les points suivants : sa résidence et son lieu de travail, son lieu de travail et le lieu de restauration où le salarié se rend pendant la pause repas.

3,9 accidents de trajet pour 1 000 salariés en Pays de la Loire en 2017



L'année 2017 se caractérise par un nombre d'accidents de trajet en **forte augmentation**, y compris les accidents de trajets mortels. Cependant, l'indice de fréquence de ces accidents de trajet est **inférieur** en Pays de la Loire comparativement au niveau national et cela depuis 2009.

61 % des accidents de trajet sont **liés au risque routier** (véhicules).

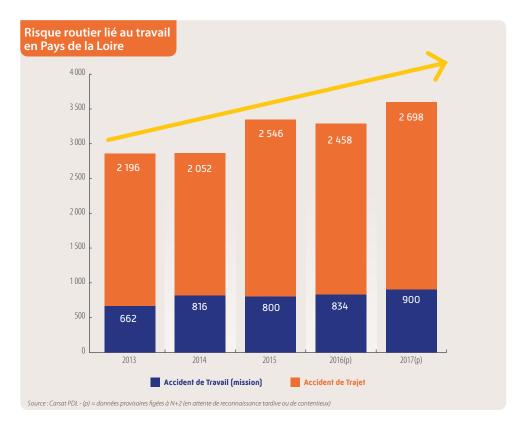




Le risque routier

En 2017, le risque routier lié au travail sur la région des Pays de la Loire comptabilise **près de 3 600** accidents soit une augmentation de près de 9 % par rapport à 2016. C'est le volume le plus important enregistré entre 2013 et 2017 sur la région.

25 % de ces accidents sont des accidents de mission (soit 900 AT).



22

Directeur de la publicationFrançois-Xavier Joly, Directeur
de la Carsat Pays de la loire

Responsable de la publication Jean-Raymond Lanrivin, Directeur des Risques Professionnels de la Carsat Pays de la Loire

Carsat Pays de la Loire

2 place de Bretagne 44932 Nantes cedex 9

carsat-pl.fr

Kell told a Cared Park He Iche Traco cent intelle